

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

***Séance du 3 juillet 2024***

Le 3 juillet 2024, à 14h00, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre – Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation de la Présidente du Conseil d'Administration en date du 5 juin 2024.

**Présents :** Valérie BIEGALSKI, Hélène CORRE, Valérie CUVILLIER, François DECOSTER, Dominique DE FONT-REULX, Laurence DES CARS, Mady DORCHIES-BRILLON, Philippe DUQUESNOY, Arielle FANJAS, Sabine FINEZ, Aline FRANÇOIS-COLIN, Olivier GABET, Sandra GUTHLEBEN, Jean-Yves LARROUTOUROU, Souraya NOUJAIM, Daniel PERCHERON, Mathilde PROST, Lucie RIBEIRO

**Pouvoirs :** Xavier BERTRAND à Sabine FINEZ, Kim PHAM à Laurence DES CARS, Francis STEINBOCK à Mathilde PROST, Ariane THOMAS à Souraya NOUJAIM

**Excusés :** Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Henri LOYRETTE, Jean-Paul MULOT, Vincent POMAREDE, Frédéric SALAT-BAROUX, Lorraine VILAIN

**Absent :** Bruno CLAVET

**Assistaient également à la séance :**

Musée du Louvre-Lens : Annabelle TENEZE, Rémi MAILLARD, Hélène BOUILLON, Véronique PETITJEAN, Juliette BARTHELEMY, Manon VERDIN, Mallaury ROMANO  
Conseil régional Hauts-de-France : Solange SARRAT-LANGER

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Madame Sabine FINEZ est désignée comme secrétaire de séance.

-----

Délibération n° 2024-268

**Marchés publics en procédure formalisée du Musée du Louvre-Lens**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9 et R.1431-1 à R. 1431-21,

Vu le code de la commande publique,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre-Lens* »,

Vu la délibération n° 2023-227 du Conseil d'Administration en date du 4 juillet 2023 sur les délégations de la Directrice du Musée du Louvre-Lens,

Vu la délibération n° 2024-256 du Conseil d'Administration en date du 22 mars 2024 portant sur les procédures commande publique du Musée du Louvre-Lens,

## RAPPORT DE PRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Autorisation de lancement des procédures

Considérant qu'aux termes de l'article R. 1431-7 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil d'Administration de délibérer sur toutes les questions relatives au fonctionnement,

Considérant qu'aux termes de l'article L. 2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales, la délibération du Conseil d'Administration peut être prise avant l'engagement de la procédure de marché public. Pour cela, elle comporte obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché,

Considérant que pour permettre la réalisation de ses missions, le Musée du Louvre-Lens doit procéder au lancement des marchés nécessaires à son bon fonctionnement,

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Les consultations nécessaires à son bon fonctionnement sont les consultations suivantes :

Objet	Procédure et forme	Description
Marché public relatif à des prestations de traiteur et de restauration pour l'ensemble des manifestations et réunions organisées par le Louvre-Lens	<p>Marché passé en procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique</p> <p>Le contrat sera conclu pour une durée ferme de 4 ans. Date de début prévue : 1<sup>er</sup> janvier 2025</p> <p><u>Marché alloti :</u></p> <p>Lot 1 : Collations (petits déjeuners, gouters, corbeilles de fruits) / plateaux et paniers repas.</p> <p>Spécificité du lot n°1 / Réservation du lot aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés :</p> <p>Lot 2 : Buffets, cocktails et repas assis (jusqu'à 49 personnes).</p> <p>Lot 3 : Buffets, Cocktails et repas assis pour les grands événements (à partir de 50 personnes).</p> <p><u>Forme du marché et type de prix :</u></p> <p>Lots 1 et 2 : conformément à l'article R. 2162-2 du code de la commande publique, l'accord-cadre sera conclu avec un seul participant (par lot) et sera exécuté par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique, sur la base du BPU ou du catalogue tarifaire du candidat.</p>	<p>Dans le cadre de ses activités, le Musée du Louvre-Lens est amené à recourir à des prestations de traiteur pour l'organisation de ses manifestations et réunions : vernissages, soirées évènements, accueils presse, déjeuners, petits déjeuners et collations.</p>

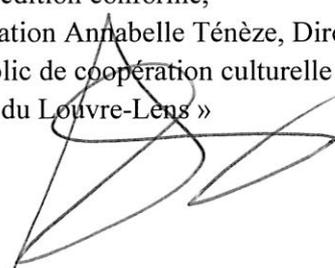
Objet	Procédure et forme	Description
	<p>Lot 3 : conformément à l'article R. 2162-2 du code de la commande publique, étant donné que l'accord-cadre ne fixe pas toutes les stipulations contractuelles, il donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents avec plusieurs participants dans les conditions fixées aux articles R. 2162-7 à et R. 2162-12 du code de la commande publique.</p> <p>La rémunération du présent accord-cadre se fera sur la base des prix unitaires (lots 1 et 2) et forfaitaires (lot 3) sans minimum et avec un maximum en valeur pour chaque lot sur la durée du marché (4 ans) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lot 1 : 50 000 € HT</li> <li>- Lot 2 : 100 000 € HT</li> <li>- Lot 3 : 300 000 € HT</li> </ul> <p>Estimation sur la durée du marché (4 ans) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lot 1 : 30 000 € HT</li> <li>- Lot 2 : 50 000 € HT</li> <li>- Lot 3 : 190 000 € HT</li> </ul>	

-----

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'autoriser le lancement des marchés et l'ensemble des opérations nécessaires à la conclusion des différents contrats,**
- **D'autoriser la signature des contrats à venir et tous les documents afférents aux marchés publics,**
- **D'acter la clôture des procédures achevées et d'affecter les crédits correspondants.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Pour expédition conforme,  
Pour la Présidente, par délégation Annabelle Ténèze, Directrice de  
l'établissement public de coopération culturelle  
« Musée du Louvre-Lens »



Délibération certifiée exécutoire le